

Le 24 septembre 2021

**Sommet annuel des Îles Anglo-Normandes / Normandie / Manche :**

**La pêche à l’ordre du jour**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a participé aujourd’hui, à Jersey, au sommet annuel des Îles Anglo-Normandes / Normandie / Manche, avec Jean Morin, Président du Département de la Manche, John Le Fondre, Premier Ministre de Jersey et Jonathan Le Tocq, Ministre des affaires étrangères de Guernesey.**

**Parmi les thèmes abordés : les transports, la crise liée au COVID et la pêche, sujet marquant de ce sommet.**

Pour mémoire, la Région Normandie, le Département de la Manche et les îles anglo-normandes entretiennent des relations étroites depuis plus de vingt ans (1995), date à laquelle la Maison de la Normandie et de la Manche a été créée à Jersey. Depuis lors, de nombreux échanges ont lieu, dans divers domaines et ce partenariat a été formalisé à travers un accord de coopération.

La France et les Iles Anglo-Normandes ont traversé une crise sans précédent : ce sommet a été l’occasion de rappeler l’importance du maintien d’étroites relations.

*« Nous nous sommes parlé lors de ce sommet très franchement, et quasi exclusivement de pêche, qui est pour la Normandie comme pour la France un sujet totémique. C’est en réalité le seul sujet de conflit entre nous. Il faut que chacun fasse des efforts : la France en communiquant les données demandées par les Iles Anglo-Normandes, et ces dernières en faisant preuve de compréhension quant à l’assouplissement des règles.*

*Je suis parti ce matin de Normandie avec un sentiment mitigé, j’y retourne ce soir avec le sentiment que les Iles Anglo-Normandes font beaucoup d’efforts pour que cette situation s’arrange, mais comme je ne crois qu’en ce que je vois, j’attends de voir ! »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

* 1. **Permis de pêche dans les eaux de Jersey et Guernesey**
1. A la suite du Brexit, l’Accord Commercial et de Coopération (ACC) conclu entre le Royaume-Uni et l’Union Européenne, le 24 décembre 2020, modifie les relations entre la France et les îles Anglo-Normandes concernant la pêche. Pour Jersey, il signifie la fin des Accords de la Baie de Granville et de son régime de gestion partagée. Ratifié en 2000 et mis en application en 2004, ces accords concernaient la gestion des ressources marines de la Baie de Granville et la facilité des contrôles frontaliers. La fin des licences provisoires d’accès aux eaux britanniques accordées aux pêcheurs normands est programmée au 30 septembre 2021 : ces derniers ne souhaitent pas d’extension des licences mais une attribution des permis sans conditions attachées jusqu’ici instaurées. La situation est actuellement sous tension et menace de dégénérer : blocages de ports et de la débarque IAN, manifestations…

Les Iles Anglo-Normandes ont pris la décision de mettre en place des solutions pragmatiques dans une volonté d’apaisement et de preuve de bonne foi. A compter du 1er octobre, 3 catégories de permis seront attribués par les IAN dans le cadre du traité.

Ces nouvelles licences entreront en vigueur 30 jours après leur délivrance : dans l’attente, les dispositifs provisoires s’appliqueront. D’autres bateaux, éligibles sous réserve de communication d’informations complémentaires, bénéficieront d’une licence provisoire jusqu’au 31 janvier 2022, date butoir pour fournir ces informations. Tout bateau dépourvu de licence devra cesser son activité de pêche dans les eaux de Jersey dans les 30 jours suivant l’annonce prévue la semaine prochaine.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr